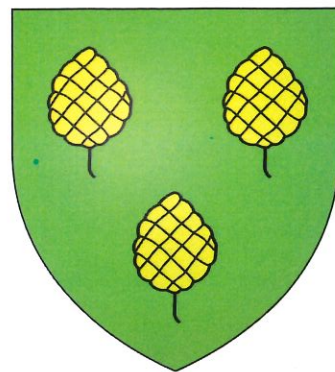


Commune de

Setques



Bulletin municipal



Meilleurs vœux 2024

N°33



Les travaux réalisés dans la commune

LE MOT DU MAIRE

Souvenez-vous le passage à l'an 2000 avait suscité beaucoup de questions, de fantasmes, d'imaginations, de scénarios les plus rocambolesques, du fantastique à la dramatique fin du monde.

Nous voici déjà, à quelques dizaines de mois près, prêt à franchir le premier quart de siècle de ce nouveau millénaire. Quel bilan en tirer ? L'évolution des techniques et technologies continue sans relâche. L'intelligence artificielle a fait son apparition et va poursuivre son chemin, sans aucun doute, beaucoup y voit un certain danger mais tout le monde y aura recours, comme toujours.

Au vu de tout cela, nos arrières petits-enfants n'auront sans doute plus besoin d'aller à l'école.

Cette progression incessante pourrait nous faire penser que tout va bien et que ce nouveau millénaire nous apporte joie et croissance pour tous. Cependant nous venons de vivre, dernièrement, la pandémie la plus importante que l'on ait eue à connaître au niveau mondial depuis longtemps avec un nombre considérable de décès.

La guerre, que l'on croyait réservée aux pays africains en mal de démocratie, est désormais aux portes de l'Europe et en mer méditerranée, faisant dresser le spectre d'une troisième guerre mondiale. A tout cela, s'ajoute le dérèglement climatique, mondial lui aussi, qui vient désormais régulièrement nous offrir des tempêtes, des incendies gigantesques, des tremblements de terre, la sécheresse, ou comme nous subissons en ce moment, des inondations. En conclusion, c'est un début de millénaire assez difficile à vivre. En ce qui concerne le climat, nous venons de subir des pluies diluviennes et des débordements de l'Aa qui sont qualifiés d'historique, une soixantaine d'habitations ont été touchées sur notre commune, dont une trentaine avec de l'eau dans la maison par elle-même.

C'est un traumatisme important pour les familles touchées et nous en sommes très conscients. Nos moyens d'action sont très limités, contre l'eau, on ne peut pas faire grand-chose. Cela ne veut pas dire ne rien faire. Le rôle de vos élus sera de se concerter pour réaliser de nouveaux aménagements (et/ou) renforcer ceux existants afin de limiter le ruissellement et la vitesse d'arrivée de l'eau. Malheureusement, il faudra à nouveau du temps et trouver l'argent nécessaire pour faire tout ce qu'il y a encore à faire.

L'expérience des travaux réalisés depuis 2002 (date de la 1^{ère} grosse inondation) est là pour le prouver. En tout état de cause, il ne faut pas se faire d'illusions aux vues des précipitations enregistrées ; aucun aménagement ne pourra empêcher ce phénomène, espérons simplement que celui-ci reste exceptionnel.

C'est là mon premier souhait pour cette nouvelle année, avec mes Adjointes, les Membres du Conseil Municipal, le personnel communal, nous formulons pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de prospérité. Si l'on peut comprendre la lassitude et le découragement, la difficulté à traverser les épreuves doit nous forcer à trouver le courage pour continuer et ainsi aller plus loin, c'est ce que nous ferons avec vous.

Bonne année 2024.

Sylvain LEFEBVRE

BUDGET COMMUNAL 2022

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u> :	270 730,97 €	153 280,38 €
<u>Recettes</u> :	356 028,61 €	231 536,82 €

Dépenses par article

Charges à caractère général

- Eau, électricité, carburants, alimentation
- Fournitures d'entretien, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires et diverses
- Entretien bâtiments, terrains, matériel roulant, matériel de mairie
- Primes d'assurance, documentation générale, frais de formation
- Fêtes et cérémonies
- Frais postaux et télécommunications
- Impôts fonciers

TOTAL : 94 072,95 €

Frais de personnel et charges

- Personnel titulaire et non titulaire
- Charges sociales, retraite, cotisations diverses...

TOTAL : 128 944,01 €

Autres charges de gestion courante

- Indemnités du maire et des adjoints
- Contribution aux organismes de regroupement
- Subventions aux associations, au C.C.A.S.
- Bourses et prix

TOTAL : 43 525,53 €

Charges financières

- Remboursement emprunts (intérêts)

TOTAL : 4 188,48 €

Recettes par article

Atténuation de charges

- Remboursement rémunérations du personnel

TOTAL : 632,06 €

Produits des services

- Recettes de cantine et garderie
- Concessions de cimetièrre
- Coupes de bois
- Location de la remorque
- Droits de chasse et pêche
- Redevances d'occupation domaine public

TOTAL : 17 234,02 €

Impôts et taxes

- Attribution de compensation et de solidarité (C.C.P.L.)
- Droits de mutation

TOTAL : 49 851,00 €

Fiscalité locale

- Impôts directs locaux
- Taxe sur l'électricité

TOTAL : 171 897,80 €

Dotations de l'Etat

- Dotations de fonctionnement et de solidarité
- Compensations au titre des exonérations

TOTAL : 110 143,90 €

Autres produits de gestion courante

- Location du marais
- Location de la salle des fêtes

TOTAL : 6 080,48 €

Produits spécifiques

- Annulation de mandats sur exercices antérieurs

TOTAL : 189,35 €

Produits antérieurs (Excédent budget 2021)

TOTAL : 91 552,86 €

NOS INVESTISSEMENTS 2023

- **Aménagement de l'espace cinéraire au nouveau cimetière :**
Coût de l'aménagement : 2 442,50 € TTC
Récupération TVA (16,404 %) : 344,20 €
Reste à charge communale : 2 098,30 €, pas de subvention possible
(travaux réalisés en régie par les employés communaux)

- **Remplacement de la porte d'entrée du local football au stade municipal :**
Coût des travaux : 981,61 € TTC
Récupération TVA (16,404 %) : 138,32 €
Reste à charge communale : 843,29 €, pas de subvention possible
(pose réalisée bénévolement par un membre du Conseil Municipal et l'adjoint aux travaux)

- **Réalisation des trottoirs haut de la rue de l'Ecole suite aux nouvelles constructions :**
Coût des travaux : 5 157,12 € TTC
Récupération TVA (16,404 %) : 726,76 €
Reste à charge communale : 4 430,36 €, pas de subvention possible

- **Remise en état du réseau d'eaux pluviales au niveau de la salle des fêtes et création d'une rampe d'issue de secours pour personne à mobilité réduite côté gauche :**
Coût des travaux : 11 760,00 € TTC
Récupération TVA (16,404 %) : 1 657,25 €
Reste à charge communale : 10 102,75 €, pas de subvention possible

- **Achats divers :**
Tondeuse, taille-haie (service technique), matériel informatique (école)
Coût total du matériel : 2 397,00 € TTC
Récupération TVA (16,404 %) : 337,79 €
Reste à charge communale : 2 057,21 €, pas de subvention possible

- **Aménagement de la mairie :**

Les premières factures pour les études, diagnostics, plans, publication, etc... réalisées cette année.

Elles s'élèvent à 23 534,77 €, cela donnera droit à une récupération de TVA (16,404 %) de 3 406.60 € bien évidemment nous vous donnerons le décompte total une fois les travaux terminés définitivement.

- Remboursement d'emprunts « capital » (communaux et défense incendie) : 16 597,20 € ce qui fait un total de dépenses d'investissement de 62 870,20 € pour l'année 2023.

Une année calme en dépenses d'investissement, ce qui permettra de regonfler la trésorerie pour financer les prochaines réalisations et limiter le recours aux emprunts, les taux étant élevés en ce moment.

NOS INVESTISSEMENTS 2024

Agrandissement de la mairie et création d'une salle de garderie :

Les travaux viennent de débiter, pour rappel le montant de ceux-ci est estimé à 419 290 € H.T. soit 503 148 € T.T.C.

Cela peut paraître énorme, mais l'ancien logement de fonction est totalement à refaire, seul les murs sont encore en bon état. Nos diverses demandes de subventions ont été reçues favorablement, par le Département pour un montant de 87 500 €, par la Région dans le cadre de la nouvelle politique d'aide aux communes, pour un montant de 15 000 €. Enfin, suite à la visite en août dernier, de Mr le Sous-Préfet, nous lui avons présenté notre projet, celui-ci a retenu son attention, nous avons ainsi pu obtenir la D.E.T.R. pour un montant de 103 000 €. Suite à la mise en place d'une politique de réduction des gaz à effet de serres, de réductions des consommations énergétiques, et de développement des énergies renouvelables, le gouvernement a souhaité aider les communes réalisant des travaux allant dans ce sens. Le Sous-Préfet nous a donc invité à déposer un dossier « Fond Vert » grâce à notre réactivité (les délais étaient très courts), et à la solidité de notre dossier nous avons réussi à bénéficier de cette aide d'un montant de 110 000 € (seules deux communes l'ont obtenu dans le secteur) et une aide de la Fédération Départementale de l'Energie de 3 149 €. Nous arrivons donc à un total de 318 649 € de subventions soit 76 % et un reste à charge communal de 100 641 € soit 24 %. C'est un financement inespéré pour un dossier d'un tel montant, l'autofinancement communal sera possible sans recours à l'emprunt. Ces travaux devraient durer jusqu'à fin juin début juillet. Cela perturbe beaucoup l'accès à l'école, nous en sommes pleinement conscients. Nous ne pouvons cependant pas faire autrement et demandons une nouvelle fois aux parents de faire preuve de patience, de respect du code de la route et de ne pas stationner n'importe comment, surtout devant les entrées des riverains, même pour 5 ou 10 minutes, chacun peut devoir sortir en urgence, merci de votre compréhension.

Quels autres travaux ?

Le fait d'avoir obtenu de nombreuses subventions pour les travaux de la mairie, d'avoir une situation financière saine et un taux d'endettement faible, nous permet de pouvoir envisager une nouvelle réalisation avant l'échéance électorale de 2026. Le Conseil Municipal consulté dernièrement, avait opté pour l'aménagement de la voirie (chaussée, trottoirs) entre le carrefour de la mairie et le début du Hameau de Liauwette, cette portion pouvant désormais être aménagée, les dernières constructions étant terminées. Nous venons de lancer une consultation de différents bureaux d'études pour avoir une offre de prix pour un avant-projet et un suivi de travaux. Ceux-ci, en concertation avec le Département (les chaussées sont départementales), auraient pu être réalisés en 2025.

Les inondations ont causé de nombreux dégâts à nos voiries et surtout aux trottoirs. Le fossé, entre la RD 342 et la Place, continue à se creuser et commence à causer des dégâts importants aux propriétés voisines, aussi il faudra, sans doute, y remédier à plus ou moins brève échéance. Tout cela va occasionner des dépenses non prévues, même si des subventions et des aides pourront nous être, éventuellement, accordées par l'Etat, le Conseil Départemental et autres, il nous restera toujours la règle des 20 % minimum à financer. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, à ce jour, faire de prévisions d'investissement fermes et définitives. Nous n'avons aucun chiffre à vous donner, aucune information fiable. Quoiqu'il en soit, nous continuerons à étudier ce projet d'aménagement pour, tout au moins, avoir un chiffrage et après cela en fonction de la situation, le Conseil Municipal décidera de l'avenir de celui-ci.

INFORMATIONS DIVERSES

Réglages des feux tricolores :

Après plusieurs réglages des caméras de détection qui se sont avérées inefficaces, le 13 décembre dernier une société est venue réinitialisée l'ensemble du système. Désormais les temps d'attente seront légèrement plus longs, de même que les temps de passage. Un cycle régulier a été également prévu, ce qui veut dire que parfois le feu sera au rouge sur l'axe principal alors qu'il n'y a pas de voiture de chaque côté. Nous espérons que cette fois cela donnera entière satisfaction, à noter que parfois certaines personnes ne regardent pas les feux mais leur téléphone ce qui fait que le feu repasse au rouge sans que celles-ci soient passées, après il n'y a plus de détection. Ce ne sont pas toujours les feux qui ne fonctionnent pas...

Pourquoi informer ?

Régulièrement, nous passons des papiers pour vous informer des manifestations, informations administratives, communications diverses. Malgré cela les employés communaux, vos élus sont interpellés « c'est quand le poison à rats ? la mairie est fermée ! je ne savais pas ». Afin d'éviter les oublis deux solutions : aller sur le site internet « mairiesetques.fr » ou alors garder votre papier accroché sur une porte de placard, sur votre porte de frigo etc... jusqu'à la dernière date concernée par ce courrier. Il est navrant de constater que nous dépensons de l'argent pour vous informer, vous faciliter la vie, et d'avoir le sentiment que cela ne sert à rien. Il faudrait peut-être arrêter d'informer là tout le monde le saurait.

On vote en 2024

Les élections Européennes se dérouleront le **dimanche 9 juin**, à noter sur vos agendas.

Respect des arrêtés municipaux

Il existe des arrêtés municipaux concernant la vie en communauté notamment pour le bruit, les dépôts sauvages, le brûlage des déchets et végétaux etc... Il semble que certains administrés ne sont pas au courant et bafouent ceux-ci régulièrement. Faut-il infliger des amendes pour qu'ils comprennent ? Ce jour-là ils auront pour excuse de ne pas savoir. En cas de doute, il est toujours possible de se renseigner en Mairie. Un petit rappel, les déchèteries sont à votre service pour réceptionner 90 % à 95 % de vos déchets, encore faut-il avoir le courage de les évacuer jusque-là ! Merci d'avance pour le respect de nous tous.

Gestion des bacs d'ordures ménagères :

Les bacs pour recevoir vos déchets sont la propriété de la C.C.P.L. en cas de soucis (casse, problème de contenance, pas assez ou trop grand), merci de vous adresser directement au service 03.21.12.94.92

En ce qui concerne le ramassage, vos bacs sont à sortir la veille au soir, donc le mardi soir et non pas quelques jours avant ou le mercredi matin (sauf cas de force majeure), de même pour rentrer ceux-ci après le passage du camion, c'est à faire le plus rapidement possible, ne pas les laisser trainer plusieurs jours devant vos propriétés. Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et faciliter le travail des agents, merci de placer les poignées parallèlement à la chaussée.

Enfin, mettez vos bacs de façon à éviter toute chute sur la chaussée surtout en cas de vent fort, ceci dans le but de limiter le risque d'accident et la dispersion des déchets, merci de votre compréhension.



Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES
Tél : 03.21.39.62.14 **Mail :** sidealf@orange.fr **site web :** www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Les principaux investissements en 2023 ont été les suivants :

Assainissement Collectif :

- La mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Lumbres sur les places Jean Jaurès et Jules Leriche, ainsi que rue Albert Thomas
- Chemisage de canalisation sous la voie SNCF Rue Pontier
- Mise en place de télésurveillance sur deux postes de refoulement à Elnes
- démarrage d'un schéma directeur pour les communes de Lumbres, Setques, Elnes et Wavrans/Aa

Eau Potable :

- Renouvellement des canalisations à Lumbres sur les places Jean Jaurès et Jules Leriche, ainsi que rue Albert Thomas
- Remplacement de la canalisation Rue de Théroouanne à Pihem (700 ml)
- Remplacement des branchements et mise en limite du domaine public des compteurs rue de la poterie et Impasse des prés à Saint Martin d'Hardinghem
- Déplacement de canalisation Rue des Tilleuls à Seninghem
- Interconnexion entre le secteur d'Alquines et de la Hem Sud à Escoeuilles
- Remise à niveau des compteurs de sectorisation sur l'ancien syndicat du Bléquin
- Rénovation du Réservoir de Fromentel à Alquines
- Diagnostic et passage caméra dans les forages de Pihem et Dohem
- Renouvellement de la pompe du forage de Pihem
- Nettoyage annuel de l'ensemble des réservoirs sur le territoire du SIDEALF
- Remplacement d'environ 1000 compteurs sur diverses communes du SIDEALF.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en œuvre au cours de l'année 2023 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.
En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.
D'autre part, merci de procéder à l'entretien régulier de votre puisard pour l'accès des agents à votre compteur pour l'entretien annuel.

L'Assainissement Non Collectif :

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2023 au contrôle des habitations neuves et mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL :

Le SIDEALF vous rappelle les différents de moyens de paiement mis à votre disposition pour le règlement de vos factures:

- | | |
|----------------------------------------------------------|-------------------------|
| - Paiement en ligne directement sur notre site internet. | - Virement bancaire |
| - Prélèvement mensuel ou à échéance | - Chèques |
| - Paiement par carte bancaire sur place | - Paiement en numéraire |

Pour faciliter vos paiements, n'hésitez pas à opter pour le prélèvement automatique mensuel !

Désormais, vous pouvez effectuer toutes vos démarches et avoir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du SIDEALF par le biais de notre site internet : www.sidealf.fr

Le service administratif est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Un **service d'astreinte technique** peut être joint tous les jours 24h/24h **en cas d'urgence uniquement** au 06.88.06.63.45.

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2024.

Bertrand PRUVOST
Président du SIDEALF

INFOS CCPL

Urbanisme : un tuto pour vous aider à déposer un dossier sur le portail en ligne

NOUVEAU ! La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous propose un tuto depuis son site internet www.cc-paysdelumbres.fr / rubrique urbanisme, pour vous accompagner dans vos démarches de dépôts de dossier d'urbanisme en ligne (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sur le Portail Usager Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres disponible en page d'accueil du site internet de la CCPL cc-paysdelumbres.fr – Portail des autorisations d'urbanisme

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier, ni à La Poste pour récupérer vos courriers en recommandés. Vos démarches administratives sont simplifiées.

Pour contacter les instructeurs du service ADS de la CCPL : 03 21 12 94 94 (taper 2) ou ads@ccplumbres.fr

Prévention des déchets : devenez experts en compost !

La Communauté de communes propose depuis plusieurs années déjà aux habitants du territoire des composteurs individuels. Avec la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) qui généralise le tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024, le particulier va devoir extraire les restes de table et épluchures de légumes des bacs à ordures ménagères (bacs noirs). La CCPL a choisi la gestion de proximité des biodéchets en favorisant le compostage individuel ou partagé. Pour vous accompagner dans la démarche, la communauté de communes propose des ateliers animés par des Guides composteurs chaque 1^{er} samedi du mois. Ils sont gratuits et vous permettent de tout savoir sur le compostage : les bons gestes, les bonnes pratiques, son utilisation... Si vous ne voulez pas composter chez vous, des composteurs collectifs ou partagés seront progressivement installés à partir de 2024 en accès libre sur le Pays de Lumbres au plus près des habitants et des entreprises (de restauration notamment).

Pratique :

« Samedi du Compostage du Pays de Lumbres » chaque 1^{er} samedi du mois à 09h30 ou à 11h pour une heure d'atelier à la Maison des Services à Lumbres. Les dates programmées : samedi 06 janvier 2024 ; samedi 03 février 2024 et samedi 02 mars 2024. Renseignements et inscriptions au 03 21 12 57 24 ou par mail : developpement-durable@ccplumbres.fr

Si vous souhaitez vous équiper d'un composteur individuel, au tarif de 15 euros, vous pouvez en faire la demande depuis notre site internet ccplumbres.fr rubrique déchets ou en vous adressant directement à la CCPL. Le retrait s'effectue sur rendez-vous, chaque vendredi matin dans les locaux de la Maison des Services à Lumbres.

Plus d'infos auprès du service Prévention déchets de la CCPL au 03 21 12 94 92

INFOS CCPL

Espace Enfance et Famille du Pays de Lumbres : Devenez assistant maternel !

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Lumbres a choisi de mettre en avant le métier d'assistant maternel en montant une exposition sur les professionnels de la garde d'enfant du territoire. Une façon de valoriser davantage la profession et de la faire connaître plus largement. Une série de huit clichés d'assistants maternels du territoire avec les enfants qui leur sont confiés quotidiennement et accompagnée de leurs témoignages circule actuellement sur les lieux publics de la Communauté de Communes. L'exposition est visible au centre aquatique l'Aa Piscine jusque janvier. Elle sera ensuite accrochée en février 2024 à La Boutique singulière à Lumbres, puis en mars 2024 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Lumbres avant de gagner les médiathèques du Réseau PLUME.

Plus d'infos auprès de l'Espace Enfance et Famille : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et les 1^{er} et 3^e samedis matin du mois (hors vacances scolaires). Accueil possible, sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

Contact : 1 Chemin du Pressart - 62380 Lumbres. Tél. 03 21 12 91 99 / 06 07 49 32 20 ou par mail espace.enfanceetfamille@ccplumbres.fr

France services de la CCPL : pour être aidés dans vos démarches près de chez vous !

Demander une carte grise, effectuer un dossier de retraite, remplir sa déclaration de revenus sur internet... Vous avez besoin d'aide pour faire une démarche en ligne ? A la Maison des services, les conseillères France services de la CCPL vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA... Les services développés viennent en complément des services existants dans les mairies des 36 communes que compte le territoire et s'appuient sur de nombreux partenaires.

En parallèle, un bureau spécifique est dédié à la fourniture des cartes d'identité et passeports aux habitants du Pays de Lumbres. C'est une des activités les plus importantes au sein du France services de la CCPL. Un bureau spécifique est dédié à cette activité, encadré par les conseillères France services.

Le France services de la CCPL permet de rapprocher les habitants du territoire de nombreux services soit dans le cadre de permanences sur rendez-vous, ou dans le cadre d'un accompagnement personnalisé à l'utilisation des outils numériques auprès d'une Conseillère numérique France services qui reçoit gratuitement en ateliers de groupe ou en rdv individualisés. Elle peut accompagner chacune et chacun pour atteindre diverses compétences comme : prendre en main le clavier, la souris ; envoyer, recevoir, gérer mes courriels (mails) ; créer et gérer mes contenus numériques ; naviguer sur Internet ; découvrir et utiliser les réseaux sociaux ; apprendre les bases du traitement de texte ; installer et utiliser des applis utiles ; découvrir et utiliser les plateformes en ligne. Les ateliers d'initiation sont gratuits pour les habitants des 36 communes de la CCPL.

Nouveautés à venir en 2024 : Ma Prime Renov ; Ma Prim Adapt ; un nouvel opérateur la MDPH ; Visio guichet CPAM.

INFOS CCPL

France services de la CCPL vous accueille du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – sauf le mercredi jusque 18h (pour la remise des titres d'identité) ; ouvert les 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00.

Adresse : 1, chemin du Pressart – 62380 Lumbres

Tél : 03 21 12 94 94

Mail : accueil@ccplumbres.fr

Les projets du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lumbres

Lancé en mars 2022, le CIAS du Pays de Lumbres a mis en œuvre ses premières actions en 2023.

Naissances. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Lumbres a distribué gratuitement en 2023 93 tapis d'éveil aux familles du territoire ayant accueilli une naissance au sein de leur foyer au cours de l'année. La prochaine distribution aura lieu début 2024 pour les enfants nés fin 2023.

Adolescents. Le CIAS a mis sur pied une colonie pour adolescents en juillet 2023. 50 adolescents du territoire sont partis à Montgenèvre, séjour financé par Le CIAS, la CAF, certaines mairies et les familles. Une action qui sera également reconduite en 2024.

Solidarité. Le CIAS travaille à un projet d'épicerie sociale mixte afin de proposer un soutien aux populations les plus précaires du territoire, à travers une offre de produits de qualité à moindre coût et d'apporter un accompagnement à ces personnes en proposant un suivi individuel et des ateliers collectifs (école de consommateurs) pour tous. Ouverture prévue au printemps 2024.

Plus d'infos auprès du CIAS au 06 40 86 18 39

Info stations de mobilité en-Pays de Lumbres

Les vélos des 7 stations de mobilité de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (Lumbres, Bonningues-lès-Ardres, Escœuilles, Nielles-lès-Bléquin, Seninghem, Wavrans-sur-l'Aa, Zudausques) sont actuellement en hivernage jusqu'au dimanche 10 mars 2024. Par conséquent, les Vélos à Assistance Electrique (VAE) ne sont plus plus réservables pour le moment. La période d'hivernage permet de les protéger des basses températures et c'est aussi l'occasion de les réviser pour qu'ils soient prêts pour une nouvelle saison de vélopartage au printemps prochain !

Les voitures restent quant à elles disponibles pour vos trajets du quotidien. Vous n'êtes pas encore inscrit et vous êtes intéressé par l'autopartage ? Rendez-vous sur le site internet de Clem : <https://paysdelumbres.clem.mobi/>

Pour tout renseignement contactez la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au 03 21 12 34 22 ou par mail : maille.ballandras@ccplumbres.fr

Se déplacer autrement, c'est possible en #paysdelumbres

Vous allez être fiers de vous !

INFOS CCPL

Développement durable : des chantiers nature pour les 15 -25 ans

Nouveau : La CCPL propose aux 15-25 ans du territoire de participer à des chantiers nature en partenariat avec Les Blongios, A Petits Pas, le Parc naturel régional des caps et marais d'Opale et la LPO Pas-de-Calais. Ces chantiers nature s'adressent à tous ceux qui souhaitent se rendre utiles en faveur de la biodiversité sur le Pays de Lumbres et qui veulent participer activement à la protection de l'environnement à travers un chantier de préservation des coteaux calcaires et prairies calcicoles du territoire. Le prochain rdv est fixé au samedi 20 janvier 2023 de 09h à 16h à Journy.

Au programme :

Sensibilisation à la faune et la flore ;

Coupe de jeunes arbustes et débroussaillage de ronces de façon traditionnelle ;

Retour sur sites au printemps 2024 pour constater les résultats !

Informations et inscriptions (nombre de place limité - autorisation parentale pour les mineurs - accompagnement des parents possible) à infotourisme@ccplumbres.fr ou au 03 21 93 45 46

NOVEMBRE 2023, DES INONDATIONS EXCEPTIONNELLES DANS LA VALLEE DE L'AA

Début novembre 2023, les vallées de l'Aa et de ses affluents subissent un enchaînement de crues, avec des niveaux très exceptionnels par deux fois entre le 6 et le 14 novembre sur l'Aa. A l'aval, le marais audomarois est monté de 1 m, et certains secteurs sont encore sous l'eau. Les dégâts sont énormes et toujours en cours d'évaluation. On parle aujourd'hui de 2600 habitations inondées sur la vallée de l'Aa et le marais audomarois.

Toutes nos pensées de solidarité vont à ces personnes et entreprises touchées.

Mais que s'est-il passé ? Des trombes d'eau se déversent en continue sur le bassin versant depuis mi-octobre. A Bourthes, aux sources de l'Aa, 500 mm sont tombés du 15 octobre au 9 novembre. 200 mm sont tombés en une semaine avant le 9 novembre. Or, à cet endroit, la moyenne annuelle des précipitations est de 1050 mm. Et c'est ce qui s'est passé partout sur le territoire : 5 à 6 mois de pluie reçue en moins d'un mois, avec des concentrations encore plus fortes début novembre.

Beaucoup beaucoup d'eau donc. Mais depuis 20 ans, de nombreux aménagements ont été créés pour limiter les dommages des crues.

Comment ont-ils fonctionné ?

Les 10 champs d'inondation contrôlée et le système d'endiguement de Blendecques sont conçus pour gérer une crue équivalente à celle de 2002. Ces deux types d'aménagement ont fonctionné normalement jusqu'à être dépassés par une crue supérieure à celle de 2002. Ils ont atteint leur limite. Il en est de même pour les petits bassins sur Bourthes et Wicquinghem, et tous les petits bassins sur nos communes, leur limite de capacité a été très largement dépassée.

Nous notons toutefois que tous les aménagements sont intacts. Il n'y a pas eu de rupture d'ouvrage.

En plus des ouvrages structurants, 26 km de haies et fascines ont été implantés sur le territoire avec la profession agricole. Ils sont efficaces pour les pluies modérées et, en

retenant les limons, limitent l'envasement des ouvrages et des rivières.

Enfin, 65 personnes volontaires bénéficient de dispositifs de protection pour leur habitation (batardeaux, clapets anti-retour). Ces dispositifs ont parfois été insuffisants.

En complément des indispensables efforts de régulation des eaux en amont, nous savons l'importance de l'évacuation à la mer, en particulier pour le marais audomarois. L'Institution Interdépartementale des Wateringues a évacué par pompage près de 200 millions de m³ d'eau à la mer en un mois. Au moins autant ont été évacués gravitairement par ouverture des portes à marée basse.

Et maintenant que faire ? C'est la question que se posent élus et techniciens du SmageAa.

L'équipe d'entretien de cours d'eau est encore en train de retirer les arbres et autres branchages qui freinent les écoulements dans les secteurs où cela peut poser problème. Ils auront ensuite une multitude de réparation d'aménagement à effectuer (clôtures, protection de berges ...).

Un diagnostic de fonctionnement des équipement individuels de protection du bâti est mené en décembre et janvier et permettra d'améliorer les futurs aménagements. Une longue liste de nouvelles demandes de ces dispositifs s'est constituée juste après les événements.

L'équipe du SmageAa rencontre en outre chaque commune afin de recueillir toutes les données utiles aux futurs projets et les idées que peuvent avoir les élus afin de limiter les conséquences des inondations.

L'ensemble des éléments est destiné à identifier au plus vite les voies d'amélioration des ouvrages existants et la nécessité de compléments. Comme ils le font depuis 20 ans, les acteurs locaux agiront ensemble afin de réduire encore les conséquences des inondations.

Comité des Fêtes



	12		48	51	73	83
6		27	44	53	70	
5	10		34		61	90

Mesdames et Messieurs,

Les membres du Comité des Fêtes ont le plaisir de vous présenter

**Leurs meilleurs vœux
pour l'année 2024.**

L'Année 2023 a vu un très grand succès auprès de ses activités (Loto, pêche, brocante et concours de belote) aussi nous continuerons de les garder.

Proposez nous vos Idées elles seront les bienvenues, et venez nombreux (euses) nous rejoindre.

Les Membres du Comité des Fêtes et moi-même vous souhaitons une très bonne Année, que cette Année Nouvelle vous apporte Joie, Bonheur et Santé.

Bonne année à tous.

Les Membres du bureau

Le Président, Didier DUVIVIER



LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SETQUES

chaque lundi de 19 h à 20 h



***VOUS SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024***

QI GONG

chaque jeudi de 18 h 30 à 19 h 30



BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUTES ET A TOUS

L'association des parents d'élèves
« Les P'Fits Mousses » vous souhaite
une belle année 2024.

Que vos vœux se réalisent, que le bonheur
accompagne chacun de vos pas.

En cette nouvelle année, recevez tous nos vœux de
santé et de réussite.

Le président et les membres de l'association

**LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
« ART ET COUTURE »
VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR 2024, santé, joie, bonheur.**

**Chaque mardi de 15 h à 17 h à la salle des fêtes
« multiples activités »
Contact : Mme Muriel CARON au 06 04 03 25 71**

~ ~ ~

**LE GROUPE DE MARCHE
VOUS PRESENTE LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR CETTE NOUVELLE ANNEE.**

**Départ du parking de la salle des fêtes, chaque mardi et jeudi
à 9 h pour tous renseignements veuillez contacter
Mme Françoise FRANCO AU 07 80 49 69 65**

NOS JOIES



Ils ont vu le jour cette année, Félicitations aux parents !

Le 10/03/2023 : Tom LECAT VANELSLANDE fils de Sébastien et de Gwenaëlle VANELSLANDE

Le 10/04/2023 : Arthur DUPONT fils d'Anthony et de Marie BOURGAIN

Le 15/05/2023 : Anémone TIRMANT COLENTHIEZ fille de Pierre-Yves et de Laura COLENTHIEZ

Le 30/07/2023 : Céleste BAILLEUL fille de Jérémy et de Camille DUEE

Le 13/08/2023 : Jeanne TAFFIN fille de Loïc et de Camille DEVULDER

Le 10/10/2023 : Kenzo NOURY fils de Morgan et d'Alice BRAULLE

Ils se sont dit « OUI » cette année dans notre Mairie.

Tous nos vœux de bonheur !



Mariage

Le 18/03/2023 : Morgan DIDDENS et Tiphanie OLRV

Le 27/05/2023 : Morgan FRAMMERY et Aline BAUDEL

Le 14/06/2023 : Kévin DEBOUDT et Justine OBIN

Le 05/08/2023 : Dimitri CHASSIGNOLLE et Anne-Sophie BARROIS

PACS

Le 08/02/2023 : Patrick VASSEUR et Alexandra ROUSSEL

Le 22/02/2023 : Alexy BEAUBOIS et Abbigaëlle DELATTRE

Le 22/04/2023 : Jordan TRIPENNE et Pauline VANAPPELGHEM

Le 26/05/2023 : Alexandre MOLENDI et Perrine LEROY

Le 06/09/2023 : Elodie LEBON et Kelly LABBE



NOS PEINES

Le 13/01/2023 : Jean MAQUET

Le 25/01/2023 : Alain UNTEREINER

Le 03/04/2023 : Jacqueline HIBON veuve ROUTIER

Le 10/04/2023 : Germaine PLANCHEZ veuve MELIN

Le 02/05/2023 : Danièle WAROT veuve WAVRANT

Le 29/08/2023 : Isabelle DUWAT veuve VALLARD

Le 01/10/2023 : Francis DUMOULIN

Le 12/10/2023 : Agathe FRAMMERY

Bienvenue à SETQUES

- Mr et Mme VANMAELE
2 route Nationale

- Mr et Mme JACOB
18 route Nationale

- Mr VERDIN et Mme KERMOAL
58 route Nationale

- Mr LAHOUSSE et Mme LELIEVRE
64 B route Nationale

- Mr BEUN et Mme LEMAIRE
18 route de Quelmes

- Mr BAILLEUL et Mme DUEE
2 rue de l'Usine

- Mr et Mme DEWYNTER
25 C rue d'en Bas

- Mr PRINS
1 route d'Esquerdes

- Mr et Mme VANESTE
5 route de Wisques

- Mme WALLART
1 rue du Marais





QUELQUES RAPPELS INFORMATIONS

Heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi, jeudi, vendredi de 17 h à 19 h

Mercredi de 15 h à 18 h **sauf juillet et août**

☎ : 03.21.39.73.61 – accueil@mairiesetques.fr

Site internet : mairiesetques.fr

Permanence du Maire :

Sur rendez-vous au 03.21.39.73.61

Produit de dératisation :

Deux distributions auront lieu, une en avril et l'autre en octobre

Déchèterie de Lumbres horaires d'ouverture :

Horaires d'hiver : de mi-octobre à mi-avril

Du lundi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 30

Le samedi : 9 h à 17 h 30

Horaires d'été : de mi-avril à mi-octobre

Lundi : 13 h 30 à 18 h 45

Mardi au samedi : 9 h à 18 h 45 (sous réserves)

Pétards et feux d'artifices :

L'utilisation des pétards et feux d'artifices est interdite sur l'ensemble de la commune (arrêté du 13/06/1991). Par ailleurs, une dérogation peut être accordée pour l'utilisation de pétards pour les honneurs lors d'un mariage.

La demande est à faire en Mairie merci d'avance.

Accueil pour les enfants de l'école (garderie) :



L'accueil fonctionne les lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 45

le tarif est fixé à 0,40 € le quart d'heure.

Recensement militaire (dès 16 ans) :

Le recensement militaire est obligatoire pour les garçons et les filles dès leur 16^{ème} anniversaire. Cette démarche est à effectuer en mairie avec le livret de famille et la carte d'identité.

Une attestation vous sera délivrée, elle pourra vous être demandée pour les examens scolaires, concours et inscription au permis de conduire.

Carte Nationale d'Identité et Passeport :






L'instruction des demandes de passeport et des cartes d'identité se font désormais à la Maison des Services de la CCPL.

L'accueil se fait exclusivement sur prise de rendez-vous en ligne sur le site internet de CCPL www.cc-paysdelumbres.fr ou au Tél 03.21.12.94.94

Attention : démarches préalables nécessaires auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

CALENDRIER DES FETES 2024

SETQUES

<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>
Samedi 20 : Vœux du Maire - Municipalité -ANNULÉ-	Dimanche 25 : Loto - Comité des Fêtes 	Dimanche 31 : Chasse aux œufs - Municipalité 
<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>
Samedi 6 : Concert de printemps - Harmonie de l'Aa d'Esquerdes Samedi 13 : Repas - FC Setques 	Mercredi 8 : Remise des diplômes du Travail - Municipalité	Dimanche 2 : Ball-trap - Société de chasse Vendredi 28 : Kermesse de l'école - Ecole de Setques et Association Parents d'Elèves Dimanche 30 : Randonnée et Barbecue - Comité des Fêtes
<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Septembre</u>
Dimanche 21 : Ducasse, brocante - Comité des Fêtes, FC Setques et Municipalité.	Dimanche 25 : Journée de pêche - Comité des Fêtes	Dimanche 29 : Repas des aînés - Municipalité
<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>	<u>Décembre</u>
	Lundi 11 : Concours de belote - Comité des Fêtes 	Samedi 21 : Distribution des colis des aînés - Municipalité Dimanche 22 : Arbre de Noël - Municipalité 

NB : ce calendrier est prévisionnel ces manifestations vous seront confirmées ou démenties le moment venu, enfin d'autres peuvent s'ajouter

Calendrier 2024 des collectes de déchets ménagers Commune de Setques

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
LU	1 JE	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	1 LU	1 JE	1 DI	1 MA	1 VE	1 DI	1
MA	2 VE	2 SA	2 MA	2 JE	2 DI	2 MA	2 VE	2 LU	2 ME	2 SA	2 LU	2
ME	3 SA	3 DI	3 ME	3 VE	3 LU	3 ME	3 SA	3 MA	3 JE	3 DI	3 MA	3
JE	4 DI	4 LU	4 JE	4 SA	4 MA	4 JE	4 DI	4 ME	4 VE	4 LU	4 ME	4
VE	5 LU	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 VE	5 LU	5 JE	5 SA	5 MA	5 JE	5
SA	6 MA	6 ME	6 SA	6 LU	6 JE	6 SA	6 MA	6 VE	6 DI	6 ME	6 VE	6
DI	7 ME	7 JE	7 DI	7 MA	7 VE	7 DI	7 ME	7 SA	7 LU	7 JE	7 SA	7
LU	8 JE	8 VE	8 LU	8 ME	8 SA	8 LU	8 JE	8 DI	8 MA	8 VE	8 DI	8
MA	9 VE	9 SA	9 MA	9 JE	9 DI	9 MA	9 VE	9 LU	9 ME	9 SA	9 LU	9
ME	10 SA	10 DI	10 ME	10 VE	10 LU	10 ME	10 SA	10 MA	10 JE	10 DI	10 MA	10
JE	11 DI	11 LU	11 JE	11 SA	11 MA	11 JE	11 DI	11 ME	11 VE	11 LU	11 ME	11
VE	12 LU	12 MA	12 VE	12 DI	12 ME	12 VE	12 LU	12 JE	12 SA	12 MA	12 JE	12
SA	13 ME	13 ME	13 SA	13 LU	13 JE	13 SA	13 MA	13 VE	13 DI	13 ME	13 VE	13
DI	14 ME	14 JE	14 DI	14 MA	14 VE	14 DI	14 ME	14 SA	14 LU	14 JE	14 SA	14
LU	15 JE	15 VE	15 LU	15 ME	15 SA	15 LU	15 JE	15 DI	15 MA	15 VE	15 DI	15
MA	16 VE	16 SA	16 MA	16 JE	16 DI	16 MA	16 VE	16 LU	16 ME	16 SA	16 LU	16
ME	17 SA	17 DI	17 ME	17 VE	17 LU	17 ME	17 SA	17 MA	17 JE	17 DI	17 MA	17
JE	18 DI	18 LU	18 JE	18 SA	18 MA	18 JE	18 DI	18 ME	18 VE	18 LU	18 ME	18
VE	19 LU	19 MA	19 VE	19 DI	19 ME	19 VE	19 LU	19 JE	19 SA	19 MA	19 JE	19
SA	20 MA	20 ME	20 SA	20 LU	20 JE	20 SA	20 MA	20 VE	20 DI	20 ME	20 VE	20
DI	21 ME	21 JE	21 DI	21 MA	21 VE	21 DI	21 ME	21 SA	21 LU	21 JE	21 SA	21
LU	22 JE	22 VE	22 LU	22 ME	22 SA	22 LU	22 JE	22 DI	22 MA	22 VE	22 DI	22
MA	23 VE	23 SA	23 MA	23 JE	23 DI	23 MA	23 VE	23 LU	23 ME	23 SA	23 LU	23
ME	24 SA	24 DI	24 ME	24 VE	24 LU	24 ME	24 SA	24 MA	24 JE	24 DI	24 MA	24
JE	25 DI	25 LU	25 JE	25 SA	25 MA	25 JE	25 DI	25 ME	25 VE	25 LU	25 ME	25
VE	26 LU	26 MA	26 VE	26 DI	26 ME	26 VE	26 LU	26 JE	26 SA	26 MA	26 JE	26
SA	27 MA	27 ME	27 SA	27 LU	27 JE	27 SA	27 MA	27 VE	27 DI	27 ME	27 VE	27
DI	28 ME	28 JE	28 DI	28 MA	28 VE	28 DI	28 ME	28 SA	28 LU	28 JE	28 SA	28
LU	29 JE	29 VE	29 LU	29 ME	29 SA	29 LU	29 JE	29 DI	29 MA	29 VE	29 DI	29
MA	30 SA	30 MA	30 JE	30 DI	30 SA	30 MA	30 VE	30 LU	30 ME	30 SA	30 LU	30
ME	31 DI	31 SA	31 ME	31 VE	31 DI	31 MA	31 VE	31 LU	31 ME	31 SA	31 MA	31

- Bac couvercle noir – ordures ménagères
- Bac couvercle jaune – tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL : Veuillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés.
La collecte est assurée les jours fériés. À l'exception du Noël et Nouvel An seront collectés les Samedis précédents.

Pour toutes demandes concernant la collecte,
contactez nous au **03.21.12.94.92**

Pour toute demande de bacs ou remplacement de couvercle,
rendez-vous sur le site Communauté De Communes,
[cc-pays-de-lumbres](#), **Les déchets/Besoin matériel**

Renseignements utiles

- Services des ordures ménagères : Tél. 03 21 12 94 92
- Syndicat des Eaux de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF) :
- Route d'Acquin Tél. 03 21 39 62 14
- Gendarmerie de Lumbres : Tél. 03 21 39 64 17

- Pompiers de Lumbres : Tél. 03 21 39 65 98

Mairie de Setques

- 23 Route Nationale Tél. 03 21 39 73 61 - Fax : 03 21 39 30 46
accueil@mairiesetques.fr
- Jours d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi de 17h à 19h,
mercredi de 15h à 18h sauf en juillet et août

Communauté de Communes de Lumbres

1, Chemin du Pressart 62380 Lumbres Tél. 03 21 12 94 94





**L'Aa
en
colère**